



Donation d'un bien avec de faux documents

Par **super aide**, le 14/12/2009 à 14:12

Bonjour

je suis associé dans une SCI et le mari de la gerante à falsifier des statuts pour donner un appartement à un de ses amis.

la gerante est au courant car c'est elle qui a dû aller chez le notaire pour effectuer l'acte de donation.

j'ai fait expertiser les documents qui ont permis la donation et effectivement les signatures sont bien celles du mari de la gerante.

les signatures ne sont même pas imitées au dire du graphologue mais fantaisistes, c'est à dire que le notaire a donné un bien d'une SCI alors QUE LA SIGNATURE DES STATUTS est différente de la pièce d'identité de la gerante. il a quand même une obligation de vigilance n'est-ce pas, et on ne donne pas un bien d'une SCI sans prendre des mesures de sécurité.

ils ont évoqué leurs gestes par le fait que la personne à qui ils ont donné le bien a payé l'appartement acheté aux enchères.

aucun associé n'a eu vent de ce paiement puisque nous nous sommes dit que la SCI avait fait un prêt à la banque et aucun document n'a été établi par la personne devant un conseil pour le prêt d'une telle somme.

et même si tel était le cas est-il permis de falsifier des statuts alors que le plus simple est d'informer les associés pour trouver une solution. les statuts ont été falsifiés car les 1ers ne permettaient pas de vendre

merci pour votre réponse rapide